

Stabilisation des prix agricoles—Loi

agriculteurs de cette région importent du Canada Central le fourrage et les céréales qu'ils donnent à leur bétail. L'importation de ces céréales peut représenter jusqu'à 30 à 35 p. 100 du total des frais des producteurs du Canada atlantique. Actuellement, les subventions dont ils bénéficiaient depuis un certain nombre d'années pour importer ces céréales au Canada atlantique sont en train de s'éroder. Nous voyons le gouvernement proposer une augmentation du taux de fret par le biais des sociétés de la Couronne chargées du transport des marchandises vers le Canada atlantique.

Pour les provinces de l'Atlantique et notamment les îles, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, toute augmentation globale des tarifs de fret signifie augmentation du coût de la vie et du coût des affaires. Quand il s'agit de transporter des marchandises jusqu'à Terre-Neuve, la question n'est pas de savoir si l'on va prendre la route touristique maritime plutôt qu'une autre. Quand on doit faire franchir 90 milles d'eau à des marchandises en vrac, on n'a pas le choix, il faut y aller par la mer.

Quand on met en place des augmentations dramatiques sans réfléchir à leurs répercussions, on provoque une augmentation dramatique du coût de la vie. En fait, alors que le taux de chômage a diminué de trois-dixièmes de 1 p. 100 dans la plupart des provinces, il a augmenté de 2.3 p. 100 à Terre-Neuve en grande partie à cause de la décision du gouvernement d'augmenter les taux de fret à destination de provinces insulaires qui n'avaient pas d'autres choix en matière de transport de céréales, de bétail ou de biens de consommation. Le gouvernement a imposé cette augmentation sans réfléchir à ses répercussions sur les habitants de cette province.

Sur ces quelques mots, en toute humilité, avec la conviction qu'il me reste encore beaucoup à apprendre et que je n'ai fait qu'effleurer la question, mais avec un dévouement sans bornes aux problèmes des agriculteurs, je recommande instamment aux députés d'adopter ce projet de loi dans un délai raisonnable.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je tiens à faire une observation à laquelle le député voudra peut-être ajouter quelque chose. Vu que le député connaît l'industrie primaire de la pêche, il possède toutes les connaissances nécessaires pour parler des problèmes des agriculteurs. Leurs problèmes ressemblent beaucoup à ceux des pêcheurs et ils ont les mêmes conséquences.

J'ai particulièrement aimé les dernières paroles du député au sujet des transports. Les coûts de transport influent beaucoup sur les agriculteurs et les autres producteurs des régions isolées. Par exemple, je considère que la Saskatchewan et d'autres endroits comme le district de Peace River sont des régions isolées. Lorsqu'on augmente le tarif-marchandises d'un certain pourcentage sans tenir compte du fait que les habitants des régions isolées paient déjà plus que ceux qui sont plus rapprochés du centre du pays, cela pénalise vraiment ceux qui vivent loin du marché. Cela s'ajoute aux coûts de production des agriculteurs et des pêcheurs. Si un agriculteur doit payer \$1 de plus le boisseau pour expédier ses céréales, cela signifie qu'il reçoit \$1 de moins le boisseau. Si le prix des céréales est fixé à \$7 à Thunder Bay, l'agriculteur de la région de Peace River ne reçoit en réalité que \$5. Je suis heureux que le député ait exprimé ce point de vue parce que personne ne l'avait fait jusqu'ici.

M. Tobin: Monsieur le Président, je remercie le député de sa générosité. J'étais vraiment terrifié à l'idée qu'il me pose des questions complexes à propos d'un sujet auquel je ne connais certes pas grand-chose.

De fait, l'une des choses qui me préoccupent à propos du gouvernement est son attitude à l'égard des agriculteurs. Selon le gouvernement, les gens peuvent choisir où ils habitent et il n'en tient qu'à eux s'ils veulent avoir un mode de vie tout à fait spécial, même si leur famille est établie dans une région rurale depuis des siècles. Si nous n'aidons pas activement ces gens, nous ne devons du moins pas leur causer des problèmes parce qu'ils ont choisi un certain mode de vie.

Dans le passé, nous avons toujours songé à l'expansion régionale et à l'aide aux régions. Nous avons pour objectif de supprimer les disparités régionales. Nous cherchions à assurer le minimum de services pour satisfaire équitablement aux besoins fondamentaux des Canadiens.

• (1530)

L'attitude du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est plutôt différente. Il laisse entendre qu'il faudrait laisser payer les utilisateurs des services, et que c'est le principe qui prévaudra. Cette attitude donne à croire que ceux qui vivent dans les régions à forte densité de population bénéficieront les premiers et au maximum des services offerts par le gouvernement. Je n'ai pas d'objection à cela. Vraiment aucune. Je pense néanmoins que ceux qui vivent dans les régions rurales, loin des grands centres, et qui y vivent depuis des générations selon un mode de vie reflétant le Canada rural, ou encore qui habitent le nord du pays, devraient pouvoir bénéficier des services et des programmes du gouvernement du Canada. Mais ce dernier ne semble pas voir les choses de la même façon car il s'intéresse trop au libre-échange et à laisser au secteur privé le soin de fournir aux Canadiens les biens et les services dont ils ont besoin.

Je suis partisan de la libre-entreprise. Si je voulais vendre des t-shirts de «la meute», je le ferais sur le plus grand des marchés, car ce serait logique. Je n'irais certainement pas là où les consommateurs ne sont pas nombreux. Mais le gouvernement a été élu pour représenter l'ensemble de la population, où qu'elle soit. Il lui incombe de se montrer compréhensif à l'égard des citoyens où qu'ils vivent et quelle que soit leur situation. L'attitude du gouvernement tendant à favoriser la libre-entreprise divisera la population du pays en citoyens de première, deuxième, troisième et quatrième catégories. C'est faire fausse route, monsieur le Président.

Mon collègue a parlé des agriculteurs qui vivent loin des grands centres, loin des grands réseaux routiers, et dont le commerce n'est pas situé près des grands marchés, et il a rappelé les frais supplémentaires qu'il leur faut payer pour amener leurs produits au marché. Le député se soucie des frais de transport et de la façon dont le gouvernement aborde la question. Je pense que nous nous comprenons fort bien lui et moi.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-25 tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Tout d'abord, je voudrais brosser un tableau de la situation que concerne ce projet de loi, soit celle des agriculteurs dans tout le pays.